

APPROCHE GLOBALE DU RISQUE VIBRATIONS : COLLABORATION DU SSTI ET DE LA CARSAT



M. Ludovic LE GOUPIL – Ergonome – Santé au Travail Sambre-Avesnois – Louvroil
Mme Sabrina GIRARD – Ergonome – Santé au Travail Sambre-Avesnois – Louvroil

Introduction / Objectifs :

Le SSTI n'est pas équipé pour mesurer l'exposition aux vibrations. Les entreprises qui souhaitaient évaluer ce risque s'adressaient directement à la CARSAT. Le risque vibration était alors traité seul, sans lien avec les autres risques dans la recherche de mesures de prévention. Le SSTI, quant à lui, n'avait pas d'informations sur l'action menée par la CARSAT.

L'objectif est de coordonner l'action du laboratoire de mesures physiques de la CARSAT à une action du SSTI afin d'effectuer une démarche de prévention globale.

Méthodologie :

Lors d'une demande de mesures de vibration, l'ergonome contacte le contrôleur CARSAT. Ils se coordonnent afin d'organiser, lors des mesures de vibrations, une analyse de l'activité.

L'accompagnement de l'entreprise se fait en collaboration étroite entre les deux partenaires.

Résultats :

La coordination des deux actions, par l'ergonome du SSTI, amène l'entreprise à réaliser une approche globale des risques au poste de travail. La recherche de mesures de prévention se fait en collaboration avec le contrôleur et l'ergonome. Les solutions envisagées sont analysées avec l'expertise du SSTI et de la CARSAT. Cette collaboration plurielle de compétences permet d'envisager des solutions tant au niveau matériel qu'organisationnel.

Discussion en rapport avec l'objectif :

Le premier bénéfice pour l'entreprise est une simplification des relations partenariales avec les préventeurs. L'entreprise entre en contact avec le SSTI qui organise la collaboration avec la CARSAT dans l'esprit d'un guichet unique.

Le deuxième bénéfice pour l'entreprise est une approche globale des risques qui permet une prévention plus efficace des risques.

Le bénéfice pour le SSTI est une récupération de l'information sur l'évaluation du risque vibrations. L'accompagnement de l'entreprise est plus global. Le suivi médical est amélioré grâce à ce retour de l'action menée par la CARSAT.

Le bénéfice pour la CARSAT est un enrichissement de la construction méthodologique de son intervention grâce à l'expertise des ergonomes. Pour rendre la collaboration efficace, les ergonomes ont été formés sur ce risque par le contrôleur du laboratoire de mesures physique sur le risque vibrations. Ils ont ainsi une connaissance suffisante pour articuler leur action à celle du contrôleur.

Conclusion :

Cette collaboration est un mode de fonctionnement qui est gagnant-gagnant pour toutes les parties.

Concernant le SSTI, cette organisation de l'intervention permet d'appréhender un risque qui jusqu'alors n'était approché que de façon individuelle par un autre organisme.

Ce nouveau mode de fonctionnement a un retour positif de la part de notre partenaire et des entreprises.



Pour contacter l'auteur : s.girard@st-sa.fr